

**RAPPORT DU PRESIDENT**  
**du jury des concours d'adjoint d'animation**  
**session 2009**

**I- LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

**A- Les sessions précédentes**

**Session 2005**

Concours	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Absentéisme	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral	Admis (seuil)
Externe	240 (40%)	150	115	93	19,13%	74 (8,00)	73	48 (10,13)
Interne	240 (40%)	330	1181	1001	15,24%	503 (11,20)	491	330 (11,52)
3 <sup>ème</sup> voie	120 (20%)	120	113	89	21,24%	59 (8,10)	51	35 (10,06)
<b>Total</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	<b>1409</b>	<b>1183</b>	<b>16,04%</b>	<b>638</b>	<b>615</b>	<b>413</b>

**Session 2007**

Concours	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Absentéisme	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral	Admis (seuil)
Externe	160 (40%)	100	69	57	17,14%	55 (8,00)	53	33 (10,00)
Interne	160 (40%)	220	994	816	17,82%	362 (10,00)	354	220 (11,02)
3 <sup>ème</sup> voie	80 (20%)	80	43	29	32,56%	12 (8,00)	12	8 (10,00)
<b>Total</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>1 106</b>	<b>902</b>	<b>18,35%</b>	<b>429</b>	<b>419</b>	<b>261</b>

**B- La session 2009**

Concours	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Absentéisme	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral	Admis (seuil)
<b>Externe</b>	<b>120 (40%)</b>	<b>75</b>	<b>81</b>	<b>65</b>	<b>19,75%</b>	<b>14 (9,06)</b>	<b>14</b>	<b>11 (10,69)</b>
<b>Interne</b>	<b>120 (40%)</b>	<b>165</b>	<b>708</b>	<b>594</b>	<b>16,10%</b>	<b>252 (10,00)</b>	<b>247</b>	<b>165 (10,31)</b>
<b>3<sup>ème</sup> voie</b>	<b>60 (20%)</b>	<b>60</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>41,67%</b>	<b>4 (9,50)</b>	<b>4</b>	<b>4 (10,22)</b>
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>801</b>	<b>666</b>	<b>16,85%</b>	<b>270</b>	<b>265</b>	<b>180</b>

\*La réglementation rend possible des transferts de postes : lorsque le nombre des candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe et/ou interne pour un poste au moins et dans la limite de 15 % du nombre total des postes ouverts aux trois concours.

Le nombre maximum de postes transférables s'élève ainsi pour cette session 2009 à 15% de 300, soit 45 postes.

**II- LE PROFIL DES CANDIDATS INSCRITS**

Parmi les 81 candidats inscrits au concours externe, 17 concourent au titre d'une reconnaissance d'équivalence de diplôme (RED) ou d'une reconnaissance de leur expérience professionnelle (REP), demandes instruites par la commission *ad hoc* placée auprès du CNFPT.

On observe également que 19 des candidats admis à concourir au concours externe le sont en leur qualité de mère (17) ou de père (2) de trois enfants ou plus.

Les 801 candidats appartiennent très majoritairement (56,8%) à la tranche des 21 à 30 ans, puis des 31 à 40 ans (30,71%) et des 41 à 50 ans (10,74%).

Très rares (7,49%) sont les candidats domiciliés hors de la région Ile-de-France pour ces concours organisés par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne en convention avec le CIG de la grande couronne et le Centre de gestion de Seine-et-Marne.

On peut souligner que si 25,59% des inscrits déclarent un diplôme de niveau V (BEP, CAP, brevet...), 40,32% déclarent un diplôme de niveau IV (bac), 11,49% de niveau III (bac + 2), 12,11% de niveau II (bac + 3 ou + 4).

Enfin, 117 candidats, soit 14,61% des inscrits, déclarent bénéficier d'une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT.

### III- LE RESULTAT DES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

#### A- Le concours externe

##### 1) Le niveau des candidats

- Ce concours comporte une seule épreuve écrite d'admissibilité : un **questionnaire à choix multiples** portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions de ce cadre d'emplois (durée : 45 minutes ; coefficient : 1).

- Les notes vont de 1,13 à 12,83.

La **note moyenne** est de **6,82, en très forte baisse** par rapport aux sessions précédentes (10,91 en 2007, 9,83 en 2005).

6 candidats sur 65 présents (**9,23%**) obtiennent **10,00 ou plus**, à comparer aux 78,94% de la session 2007.

17 candidats (**26,15%**) obtiennent une **note inférieure à 5,00**, éliminatoire.

##### 2) Le seuil d'admissibilité

Le jury décide de fixer le seuil d'admissibilité à **9,06** : **14 candidats** sont ainsi admissibles pour **120 postes**.

#### B- Le concours interne

##### 1) Le niveau des candidats

- Le concours interne comprend deux épreuves écrites d'admissibilité :

1° un **questionnaire à choix multiples** portant sur des questions relatives notamment à l'accueil, la compréhension du public, la protection et les droits de l'enfant (durée : 45 minutes ; coefficient : 3) ;

2° la rédaction d'une **note** à partir d'un texte ou d'un article de presse relatif à l'animation (durée : deux heures ; coefficient : 2).

##### - Le QCM :

Les notes, qui s'échelonnent de 0,40 à 15,60, sont **en baisse** par rapport aux sessions précédentes.

La **note moyenne** est de **10,13** (11,02 en 2007, 13,11 en 2005).

329 candidats (**55,38%** des présents) obtiennent **10,00 ou plus** (70,58% en 2007, 94,6% en 2005).

**6 candidats** sont **éliminés** par cette épreuve (5 candidats en 2007, aucun en 2005).

##### - La note à partir d'un texte :

Les résultats sont en revanche **en hausse** par rapport à la session précédente.

Les notes vont de 0 à 18,00.

La **note moyenne** est de **8,33** (7,57 en 2007, 8,23 en 2005).

218 candidats (**36,70%**) obtiennent **10,00 ou plus** (30,32% en 2007, 36,16% en 2005).

104 candidats (**17,51%**) obtiennent une note éliminatoire (25,9% en 2007, 18% en 2005).

Les candidats demeurent nettement "tirés vers le haut" par le QCM, le "décrochage" entre note de QCM et note de rédaction d'une note apparaissant assez haut dans le cahier de notes.

## 2) Les ruptures d'anonymat :

Le jury se prononce sur les 11 ruptures d'anonymat de copies produites dans l'épreuve de note, de nature à entraîner leur annulation.

Il décide d'annuler, c'est-à-dire d'attribuer la note de 0, à six copies :

- 3 copies comportant la signature du candidat ;
- 1 copie comportant l'annotation "bonne journée" ;
- 1 copie faisant apparaître les nom et prénom "DUPONT Sophie" ;
- 1 copie portant la mention "Mitry-Mory".

En revanche, il accepte que soient maintenues les notes de dix-neuf copies comportant :

- en en-tête ou en signature : M X, M. XXX, Mme X, Madame XX, Madame Y, "animateur X",
- en signature : "Le coordonnateur de la restauration enfantine", ou "M... Le responsable de la restauration enfantine", ou "L'adjoint d'animation",
- la mention "Ville de Pantin" (lieu de déroulement de l'épreuve), pour trois d'entre elles.

Le jury demande que les 19 candidats concernés soient rendus destinataires d'un courrier les avertissant du risque d'annulation encouru et précisant que la mansuétude dont il fait preuve en ne leur attribuant pas la note de 0 présente un caractère exceptionnel.

***Le jury tient à attirer l'attention des candidats sur l'impérieuse nécessité de respecter très strictement les instructions concernant l'anonymat consignées dans le règlement général des concours (consultable sur le site [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)) ou portées sur les sujets eux-mêmes : aucun nom de collectivité ni nom patronymique réels ou fictifs autres que ceux figurant dans le sujet, aucune signature ou paraphe, aucune encre d'une autre couleur que le bleu ou le noir ne doivent être utilisés sous peine d'annulation de la copie en cause.***

## 3) Le seuil d'admissibilité :

45 postes sont potentiellement transférables, compte tenu du niveau des candidats, vers le concours interne lors de l'admission, ce qui porterait à 165 le nombre de postes à pourvoir dans cette voie.

Le jury décide de fixer à **10,00** le plancher d'admissibilité et rend ainsi **252 candidats** admissibles, soit, après transfert à confirmer lors de l'admission, 1,53 candidat pour 1 poste.

Le jury prend acte qu'aucun candidat n'a été rendu non admissible en raison de l'annulation de sa copie pour rupture d'anonymat.

## C- Le troisième concours

### 1) Le niveau des candidats

- Le troisième concours comporte deux épreuves écrites d'admissibilité :

1° une série de **questions** portant **sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales** (durée : 45 minutes ; coefficient : 2) ;

2° une série de **questions** portant **sur la résolution d'un cas pratique** relatif à une situation à laquelle un adjoint d'animation peut être confronté (durée : 1h30 ; coefficient : 3).

- **La série de questions sur les collectivités territoriales :**

Sous réserve que le faible nombre de candidats rende les comparaisons pertinentes, les résultats sont en **hausse**.

Les notes vont de 2,00 à 12,50.

La note **moyenne** est de **7,54** (5,98 en 2007, 9,36 en 2005).

4 candidats seulement, soit **57,14%** des présents (16,67% en 2007, 44,9% en 2005) obtiennent une **note égale ou supérieure à 10,00** à cette épreuve (44,9% en 2005).

2 candidats (**28,57%**) obtiennent une **note éliminatoire** (13, soit 43,3% en 2007).

- **La série de questions sur un cas pratique :**

Là aussi, les résultats sont en **hausse**.

Les notes vont de 0,50 à 11,00.

La **note moyenne** est de **8,29** (7,84 en 2007, 8,71 en 2005).

3 candidats (42,86%) obtiennent **10,00 ou plus** (37,9% en 2007, 36,8% en 2005).

2 candidats (**28,57%**) obtiennent une **note éliminatoire** (6, soit 20,7% en 2007).

### 2) Le seuil d'admissibilité :

Le jury décide de fixer le seuil d'admissibilité à **9,60**, soit **4 candidats** admissibles.

## IV - LE RESULTAT DES EPREUVES ORALES D'ADMISSION

### A- Le concours externe

#### 1) Le niveau des candidats

L'épreuve d'admission consiste en un entretien permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois concerné (durée : 15 minutes ; coefficient 2).

- Les 14 candidats admissibles sont présents à l'épreuve orale (3,64% d'absentéisme en 2007) ;
- les notes s'échelonnent de 8,50 à 19,00 ;
- la moyenne des notes s'élève à **13,64**, en hausse par rapport à la dernière session (11,14 en 2007) ;
- 11 candidats, soit **78%** des présents, obtiennent une **note égale ou supérieure à 10,00** (contre 58,5% des présents en 2007).

#### 2) Le seuil d'admission

Le jury décide de fixer à **10,69** le seuil d'admission et déclare admis **11** des 14 **candidats** admissibles.

Il constate que 109 des 120 postes ouverts au concours externe sont ainsi non pourvus, conséquence d'une réglementation qui impose l'ouverture d'un nombre excessif de postes à ce concours (ouvert uniquement aux candidats titulaires du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur-technicien - (BAPAAT) ou d'une qualification reconnue comme équivalente) afin d'en proposer un nombre suffisant au concours interne.

Le jury prend la décision de principe de transférer 45 des postes non pourvus vers le concours interne, soit le maximum de postes réglementairement transférables, sous réserve que le niveau des candidats au concours interne justifie ce transfert.

#### 3) Le profil des candidats admis

Sur les 11 candidats déclarés admis, un seul est domicilié en province.

10 candidats se sont préparés personnellement, un seul a déclaré avoir suivi une formation de préparation au concours dispensée par le CNFPT.

### B- Le concours interne

#### 1) Le niveau des candidats

L'épreuve d'admission consiste en un entretien après une préparation de vingt minutes à partir, au choix du candidat au moment de l'épreuve, soit d'une question, soit d'un texte, soit d'un document graphique ou visuel choisis de manière à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues aux membres de ce cadre d'emplois (durée : vingt minutes ; coefficient 4).

- 247 candidats sont présents sur les 252 candidats déclarés admissibles, soit un absentéisme de 1,98% (2,21% en 2007) ;
- les notes s'échelonnent de 2,00 à 20,00 ;
- la moyenne des notes est de **11,35** (11,56 en 2007) ;
- 154 candidats soit **61,11%** des présents obtiennent une **note égale ou supérieure à 10,00** (contre 67% des présents en 2007).

#### 2) Le seuil d'admission

Compte tenu du niveau des candidats, le jury décide de transférer 45 des postes non pourvus au concours externe vers le concours interne, soit 165 postes à pourvoir.

La fixation à **10,31** du seuil d'admission permet de déclarer admis **165 candidats**.

#### 3) Le profil des candidats admis

91,52% des candidats admis sont domiciliés en région Ile de France contre 7,27% domiciliés en province.

53 candidats internes se déclarent préparés à ce concours par le CNFPT.

102 candidats se sont préparés personnellement.

## C- Le troisième concours

### 1) Le niveau des candidats

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience, destiné à apprécier les qualités d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

- Les 4 candidats admissibles sont présents (0% d'absentéisme également en 2007) ;
- les notes s'échelonnent de 11,00 à 18,50 ;
- la moyenne est de **14,75**, en hausse par rapport à 2007 (13,29) ;
- **tous les candidats** présents obtiennent une **note égale ou supérieure à 10,00** (11 candidats sur 12 en 2007)

### 2) Le seuil d'admission

Le jury décide de fixer à **10,22** le seuil d'admission et déclare **4 candidats** admis (60 postes étaient à pourvoir pour le 3<sup>ème</sup> concours)

### 3) Le profil des candidats admis

2 candidats sont domiciliés en province et 2 en grande couronne et Seine et Marne.

3 candidats ont déclaré s'être préparé personnellement, 1 candidat n'a suivi aucune formation.

Au terme de l'ensemble des opérations, 180 seulement des 300 postes ouverts au concours sont pourvus, soit un taux de 60%, inférieur à celui des sessions précédentes (65,25% en 2007, 68,8% en 2005).

## V- L'ÉVALUATION DES ÉPREUVES

### A- L'épreuve écrite de note à partir d'un texte (concours interne)

Les correcteurs de l'épreuve soulignent que, même si la moyenne des notes est plus élevée que lors de la session 2007, nombreux sont les candidats qui ont éprouvé des difficultés à traiter le sujet.

Si le thème du temps périscolaire de la pause méridienne est particulièrement d'actualité, il s'avère que l'épreuve présente, par sa nature même, un degré de difficulté élevé s'agissant d'un concours d'accès à un grade de catégorie C : elle requiert en effet un repérage des informations principales du texte puis un traitement organisé de la question à traiter valorisant non seulement ces informations mais aussi les connaissances professionnelles du candidat.

Aussi, il est indispensable que les candidats se préparent soigneusement à cette épreuve. La **note de cadrage** publiée dans les annales corrigées publiées à la Documentation française indique précisément ce qui est attendu des candidats.

### B- L'épreuve orale à partir d'une question, d'un texte, d'un document graphique ou visuel (concours interne)

Le jury réaffirme la pertinence du mode d'organisation de l'épreuve choisi par le CIG de la petite couronne : le candidat tire au sort devant le jury un sujet comportant une question, un texte, un document graphique ou visuel portant chacun sur un thème différent, et choisit, au début du temps de préparation de 20 minutes dont il dispose, celui de ces trois documents à partir duquel il va bâtir son exposé. Le jury juge cette organisation très préférable à celle, pratiquée par d'autres autorités organisatrices, consistant, à partir d'un choix a priori formulé par le candidat, à lui faire tirer au sort soit une question, soit un texte, soit un document graphique ou visuel.

Le jury juge par ailleurs pertinente l'évolution opérée dans la présentation du document graphique ou visuel, qui ne comportait pas pour cette session d'indication du thème du document, mais seulement sa source et sa date de parution. L'indication du thème, pratiquée lors des sessions précédentes, lui paraît présenter le double inconvénient de rendre parfois l'exercice identique à celui du traitement d'une question, alors même que celui-ci n'est qu'un des trois exercices auquel le candidat peut choisir de se livrer, et de borner parfois excessivement le traitement du sujet. Le jury préconise en conséquence la pérennisation de cette présentation.

Le jury déplore que les candidats fassent insuffisamment preuve de sens critique et ne se livrent que très rarement à un véritable commentaire du texte choisi, qu'ils se contentent trop souvent de paraphraser.

Le jury constate que le choix des candidats, au sein du sujet tiré au sort, se porte très majoritairement sur la question, choisie par 49% d'entre eux, 29% seulement choisissant le texte, et 22% le document graphique ou visuel.

Enfin, le jury juge pertinent le découpage du temps et des points fixé comme suit pour cette épreuve :

Exposé	10 minutes	8 points
Discussion entre le jury et le candidat	10 minutes	12 points

### C. Les épreuves orales d'entretien (concours externe, troisième concours)

Le jury préconise une reconduction à l'identique des grilles ainsi conçues :

#### Concours externe :

I- Parcours et projet professionnel	3 mn	3 points
II- Conception de la fonction et connaissances professionnelles	9 mn	12 points
III- Connaissance de l'environnement territorial	3 mn	3 points
IV- Motivation	Tout au long de l'entretien	2 points

#### Troisième concours :

I- Exposé du candidat sur son expérience	5 mn	3 points
II- Conception de la fonction et connaissances professionnelles	12 mn	12 points
III- Connaissance de l'environnement territorial	3 mn	3 points
IV- Motivation	Tout au long de l'entretien	2 points

Le jury souligne que les 2 points alloués à la motivation permettent utilement de valoriser les candidats qui "se battent" pour devenir lauréats du concours, alors que d'autres semblent considérer que la réussite est acquise d'avance.

Il préconise que les critères d'attribution des points alloués à la motivation deviennent aussi visibles sur les fiches de notation qu'ils le sont dans la note de cadrage des épreuves, afin de rendre encore plus évident le fait que ces points sont attribués en fonction de l'aptitude du candidat, évaluée du début à la fin de l'épreuve, à :

- gérer son temps ;
- organiser ses réponses ;
- argumenter, valoriser ses connaissances et expériences ;
- défendre son point de vue tout en sachant, le cas échéant, convenir d'une erreur ;
- gérer son stress ;
- communiquer efficacement avec les membres du jury ;
- se situer correctement dans une relation hiérarchique ;
- s'intéresser au monde qui l'entoure.

En conclusion de ses travaux, le jury souligne la qualité de l'organisation des épreuves.

Fait à Pantin, le 16 juin 2009

Le président du jury

Eric QUENAULT  
Directeur départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative  
des Hauts-de-Seine